

Délibération n°2025-02-01a

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.1.2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Examen et vote des comptes administratifs 2024 Budget principal

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	61
Pouvoirs	19
Votants	80

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} avril 2025 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Gilles Barbe est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Granet Henri	à	Gilles Magrit
Betoule Philippe	à	Dominique Miermont	Lacrocq Michel	à	Jean-François Michon
Bodeveix Jean-Pierre	à	Eric Ziolo	Padilla-Ratelade Marilou	à	Pascal Montigny
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Parraïn Céline	à	Christophe Arfeuillère
Brugère Jeremy	à	Jean-Marc Michelon	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Brugère Philippe	à	Pierre Chevalier	Peyrat Nathalie	à	Alain Sivade
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Sauviat Jean-Marc	à	Philippe Pelat
Delibit Sandra	à	Tony Cornelissen	Talvard Françoise	à	Pierrick Cronnier
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Ventadour Elisabeth	à	Yoann Fiancette
Gantheil Robert	à	Philippe Roche			

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Badia Maryse ; Bézanger Joël ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Delbègue Jean-Pierre ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Jouve Patrick ; Le Gall Nathalie ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Ratelade François (représenté) ; Repezza Guillaume ; Ribeiro Sophie ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représentée).

Pour l'adoption des comptes administratifs, l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Philippe Roche est désigné président de séance.

Pierre Chevalier, président, ne participe pas au vote et n'est pas présent en salle.

Le vice-président en charge des finances présente le compte administratif 2024.

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
	Report 2023		2 022 536,52 €
		+	+
CA	Réalisé	22 416 641,71 €	24 803 761,49 €
	=	=	=
Total section de fonctionnement		22 416 641,71 €	26 826 298,01 €
Résultat de fonctionnement pour l'exercice 2024			4 409 656,30 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
	Report 2023	1 928 307,59 €	
		+	+
CA	Réalisé	6 996 999,75 €	5 968 773,89 €
Total section d'investissement		8 925 307,34 €	€
Résultat d'investissement pour l'exercice 2024			- 2 956 533,45 €

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion établi par le comptable public du SGC d'Ussel.

○ État des restes à réaliser en section d'investissement

Solde des restes à réaliser	
	Montant
Dépenses	1 207 721,45 €
Recettes	3 130 609,53 €
TOTAL	+ 1 922 888,08 €

○ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024	
A) Résultat de l'exercice 2024	+ 2 387 119,78 €
B) Résultat antérieurs reportés	+ 2 022 536,52 €
C) Résultat à affecter	+ 4 409 656,30 €
D) Solde d'exécution d'investissement Déficit d'investissement de l'exercice 2024	- 2 956 533,45 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement 2024 Besoin de financement Excédent de financement	0,00 € 1 922 888,08 €
F) Besoin de financement total (D + E)	1 033 645,37 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT (C)	4 409 656,30 €

1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	1 033 645,37 €
2) Report en fonctionnement R 002	3 376 010,93 € €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion du budget principal 2024 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif ;

A l'unanimité	
Votants	79
Pour	79
Contre	0
Abstention	0

- **APPROUVE**, à la majorité, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2024 ;

A la majorité	
Votants	79
Pour	77
Contre	0
Abstention	2

- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

A l'unanimité	
Votants	79
Pour	79
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 10 avril 2025

Le Président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2025-02-01a



Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250410-20250201A-DE